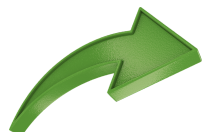


## Chaudière Gaz Basique



Ce contrat prend en charge

- L'entretien réglementaire de votre chaudière
- La remise des attestations légales
- Rappel automatique d'entretien



|                                               | Paiement mensuel<br>(24 mois) | Paiement unique        |
|-----------------------------------------------|-------------------------------|------------------------|
| Entretien <b>chaudière gaz</b> tous les 2 ans | <b>6,99€*</b><br>HTVA/mois    | <b>155€*</b><br>HTVA   |
| habitat de <b>+ 10 ans(1)</b>                 | <b>7,41€*</b><br>TTC/mois     | <b>164,30€*</b><br>TTC |
| habitat de <b>- 10 ans (2)</b>                | <b>8,45€*</b><br>TTC/mois     | <b>187,55€*</b><br>TTC |

**Vous choisissez la fréquence de paiement qui vous convient (3)**

**Plus rien à penser !**

- Vous choisissez la date et le créneau d'entretien de la chaudière.
- Nous vous rappelons le rendez-vous.

**Plus rien à payer !**

- Le contrat est souscrit pour une durée indéterminée, résiliable moyennant trois mois de préavis
- Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de souscription du contrat

1. Le taux de TVA réduit de 6% est d'application si le domicile dans lequel se trouve la chaudière est occupée depuis plus de 10 ans et sert d'habitation privée.

2. Si l'habitation est occupée depuis moins de 10 ans ou est affectée à une activité professionnelle, le tarif de base de 21% est d'application

3. Vous aurez la possibilité de payer votre contrat d'entretien mensuellement ou en paiement unique ( remise) dès la signature du contrat avec mandat de domiciliation,